

PROTOCOLE SANITAIRE

Afin de répondre aux exigences et aux mesures liées au Pass sanitaire pour accéder aux épreuves de **Solida'run** il faudra obligatoirement d'un pass sanitaire valide.

Trois types de preuves (non cumulatives) sont admises :

1. Le certificat de test négatif de moins de 48 heures

Seront admis les résultats des tests RT-PCR et antigéniques, sous réserve qu'ils soient certifiés avec un QR Code lisible par l'application TousAntiCovid Verif. En revanche, les résultats des autotests seront refusés car leurs conditions de réalisation non supervisées par un professionnel de santé ne garantissent ni la fiabilité de leur résultat, ni celle de l'identité du détenteur du pass.

2. Le certificat de test positif datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois

Seuls les résultats des tests RT-PCR et des tests antigéniques certifiés avec QR Code seront admis.

Un test positif devient automatiquement un certificat de rétablissement dès lors qu'il date de plus de 15 jours après le prélèvement et sera valable jusqu'à 6 mois après la date de prélèvement.

3. Le certificat de vaccination attestant un schéma vaccinal complet

Les personnes pourront également présenter un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet. Ce certificat, qui peut être récupéré en version papier auprès du professionnel de santé qui a effectué la vaccination, peut également être téléchargé sur le portail <https://attestation-vaccin.ameli.fr> de l'Assurance Maladie.

Comment le pass sanitaire sera – t-il contrôlé ?

Une personne habilitée et nommée par l'association sportive des Handicapés Physiques du Sud sera chargée de vérifier les certificats disposant d'un QR Code à flasher à l'aide de l'application TousAntiCovid

Un fois le QR Code flashé, la personne habilitée verra s'afficher :

- Le nom, le prénom et la date de naissance de la personne contrôlée ;
- Une mention « valide/invalidé » l'informant de la possibilité de la personne contrôlée à participer à l'épreuve.

Aucune donnée personnelle n'est stockée sur le terminal de la personne habilitée à contrôler.

Les inscriptions aux épreuves seront effectuées au préalable en utilisant le système d'inscription en ligne en priorité.



Port du masque obligatoire pour tous (sauf lors de l'échauffement et lors des épreuves)

Lavage des mains systématiques de toutes les personnes entrant sur le stade à l'aide de solution Hydroalcoolique.

Respect de la distanciation physique

Afin d'éviter les croisements, un sens de circulation sera mis en place en fonction de la structure d'accueil uniquement les porteurs de dossard, les officiels ont droit à l'entrée sur l'aire de départ (personne sur le parcours à part les officiels)